

# La reconnaissance des qualifications professionnelles

17 janvier 2013

Karin Pundel

Directrice

ANEFORÉ

Agence Nationale pour le programme européen d'éducation  
et de formation tout au long de la vie

# Problématique

- \* Accroissement de la mobilité au sein de l'UE
  - \* Insertion sur le marché du travail
  - \* Reconnaissance des qualifications acquises dans d'autres pays
  - \* Différents systèmes d'éducation et de formation et de certifications en Europe

# Plan

## 1. Reconnaissance des qualifications professionnelles

- \* Directive 2005/36/CE
- \* Loi 16/06/2009
- \* (Livre vert « Moderniser la directive sur les qualifications professionnelles » de la CE)

## 2. Outils de transparence

- \* EQF/ CEC – NQF/CNQ
- \* ECVET
- \* EUROPASS

# 1. Reconnaissance des qualifications

- \* **Directive européenne «2005/36/CE »**
  - \* Facilite la libre circulation des travailleurs dans l'UE
  - \* Concerne les professions réglementées
  - \* Transposée en Droit national – loi 19/06/2009
  - \* Vise un régime plus souple de reconnaissance des qualifications professionnelles
  - \* Préconise 5 niveaux de qualification

# Directive 2005/36/CE: 2 systèmes de reconnaissance

## \* **Système sectoriel:**

- Reconnaissance automatique sur présentation du diplôme énuméré dans la directive (7 professions concernées)
- Harmonisation de conditions de formation minimales
- Procédure simple, transparente et rapide
- Pas de mesures compensatoires possibles

## **Système général:**

- Toutes les professions réglementées
- Reconnaissance sur base de comparaison des profils professionnels, niveau, contenus et durée de formation
- Prise en compte de l'expérience professionnelle individuelle
- Mesures compensatoires si différences substantielles

# Loi du 19/06/2009

- \* Enumère les professions réglementées du Luxembourg
- \* Définit les mesures compensatoires:
  - \* Epreuve d'adaptation;
  - \* Stage d'adaptation.
- \* Prise en compte de l'expérience professionnelle
- \* Définit les conditions concernant les connaissances linguistiques
- \* ET: Concerne également la reconnaissance des qualifications académiques (droit national)

## 2. Outils de transparence

- \* **Outils européens** de transparence des qualifications professionnelles
  - \* Facilitent la mobilité d'apprentissage
  - \* Considèrent les acquis d'apprentissage
  - \* Encouragent l'apprentissage tout au long de la vie

Car:

- \* Différents systèmes d'éducation et de formation et de certification
- \* Introduction de la reconnaissance des qualifications acquises dans des contextes informels et non-formels

# Les outils européens

- \* EQF/CEC
  - \* European qualification framework / cadre européen des certifications
- \* NQF/CNQ
  - \* National qualification framework/cadre national des qualifications
- \* ECVET
  - \* Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels
- \* EUROPASS

# EQF/CEC – Cadre européen des certifications

*Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008*

## Cadre de référence

- ❖ destiné à faciliter la **comparaison** des certifications et des niveaux de certification pour
  - promouvoir la mobilité géographique,
  - encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie.
  
- ❖ permet aux pays européens d'établir **un lien** entre leurs systèmes de certification
  - facilite la lecture et la comparaison des certifications de différents systèmes européens
  
- ❖ 8 niveaux de certification
  
- ❖ Indicateurs de référence pour les résultats d'apprentissage:
  - \* Savoirs
  - \* Aptitudes
  - \* Compétences

# LE CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

## DESCRIPTEURS DÉFINISSANT LES NIVEAUX DU CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS (CEC)

		SAVOIRS	APTITUDES	COMPÉTENCES
Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.		Le CEC fait référence à des savoirs théoriques et/ou factuels.	Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).	Le CEC fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie.
NIVEAU 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au <u>niveau 1</u> :	→ savoirs généraux de base	→ aptitudes de base pour effectuer des tâches simples	→ travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré
NIVEAU 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au <u>niveau 2</u> :	→ savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études	→ aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples	→ travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie
NIVEAU 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au <u>niveau 3</u> :	→ savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études	→ gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base	→ prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études → adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes
NIVEAU 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au <u>niveau 4</u> :	→ savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études	→ gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études	→ s'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer → superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études

# NQF/CNQ - Cadre national des qualifications

## Cadre national

- ❖ destiné à faciliter **la comparaison** des certifications et de leur niveaux
- ❖ permet un référencement des diplômes et certifications nationales avec les 8 niveaux du CEC
  
- ❖ Nombre de niveaux peut différer d'un pays à l'autre
  - \* Irlande 10 niveaux;
  - \* France 5 niveaux;
  - \* Luxembourg 8 niveaux (plupart des pays = 8 niveaux)

# Fonctionnement du CEC/CNQ

[://ec.europa.eu/eqf/compare/eqf\\_fr.htm#comparison](://ec.europa.eu/eqf/compare/eqf_fr.htm#comparison)

# ECVET - European Credit System for Vocational Education and Training

**RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2009**

Systeme européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels

\* Buts:

- \* promouvoir la confiance mutuelle et la mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels
  - \* permettre le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des résultats d'apprentissage acquis dans un autre contexte
- \* Mise en oeuvre dès 2012

# EUROPASS - Objectifs

*DÉCISION No 2241/2004/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL 15 décembre 2004*

- \* Permet aux citoyens à exprimer clairement leurs compétences et qualifications pour trouver un emploi ou une formation;
- \* Aide les employeurs à comprendre les compétences et qualifications de la main-d'œuvre;
- \* Soutient les autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation à définir et communiquer le contenu des programmes.

# EUROPASS – outils de documentation pour l'individu

## \* **Europass CV :**

- \* modèle online
- \* aide à présenter les qualifications et les compétences

## \* **Passeport de langue :**

- \* outil d'autoévaluation des qualifications et des compétences linguistiques
- \* se réfère au cadre européen des langues (CECRL)

# EUROPASS – outils de transparence émis par les institutions

- \* **Europass mobilité:**

- \* documente l'acquisition de compétences partielles au cours d'une mobilité d'apprentissage ou de stage à l'étranger

- \* **Supplément descriptif au certificat:**

- \* décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires des certificats de l'enseignement et formation professionnels

- \* **Supplément au diplôme:**

- \* décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires des diplômes de l'enseignement supérieur

# EUROPASS - Supplément descriptif au certificat

- \* Exemples

- \* <\\Dc01-anefore\agence iso\PRODIS\PRESENTATIONS AN\2013\électronicien en communication CATP-fp.pdf>

- \* [\\Dc01-anefore\agence iso\PRODIS\PRESENTATIONS AN\2013\drucker\\_fr\\_digitaldruck\\_e.pdf](\\Dc01-anefore\agence iso\PRODIS\PRESENTATIONS AN\2013\drucker_fr_digitaldruck_e.pdf)

Merci pour votre attention